

excellente. Les arrangements de plumes et d'aigrettes ou les appliqués à plat sont très prisés par le commerce.

On emploie beaucoup de guirlandes de fleurs pour la garniture des bords, spécialement pour les modèles ayant les bords découpés. Les énormes relevés sont souvent entièrement masqués par une touffe de fleurs, nous avons remarqué un chapeau Milan noir garni dans ce sens d'un énorme bouquet de roses roses françaises.

On peut dire que les toques de fleurs sont toujours en évidence dans les premières montres de printemps et cependant il est juste d'ajouter que cet avalanche de toques fleuries ne fut jamais plus considérable et plus variée que cette année.

Les plumes et les mondes de rubans en velours et taffetas constituent le gros du contingent des garnitures. On a fait un bon succès à une toque de roses roses d'un gracieux arrangement avec une seule plume d'autruche piquée droit sur le devant.

Les toques faites de larges pensées de velours, de violettes, de myosotis et de roses viennent en tête.

Une toque en forme de bateau faite de Milan noir flexible et ornée d'énormes pensées violettes au cœur jaune, a fait sensation et a été des plus admirées.

Les plumes sont en fortes demandes

D'importants ordres ont été remis en plumes de Paradis, de Numidie et d'Autruches par la meilleure classe de commerce; et les plumes droites, ailes de mercur, cocardes, et fantaisies de toutes sortes sont très répandues.

Le bout des plumes d'autruche se distingue par de charmantes combinaisons de couleurs; comme par exemple, deux teintes douces de la même couleur, ce qui donne un effet de fondus, ou bien même deux nuances bien tranchantes dont l'une pour le corps de la plume et l'autre pour les extrémités.

Beaucoup des plus élégants modèles offrent une combinaison de plumes et de fleurs.

Les guirlandes miniatures sont étendues à la base des plumes ou disposées sur le dessus de la calotte. La pose des ailes ou des fantaisies en hauteur continue à se faire à mi-chemin de la calotte sous un angle de 45 degrés et la méthode de pose sur le devant continue à être hautement en faveur.

Les bordures de plumes d'autruche et autres ont un regain d'actualité pour les modèles où les nouveaux arrangements de bords existent.

UN PERIL POUR NOS INDUSTRIES CANADIENNES

Une concurrence déloyale et frauduleuse

Il est avéré que le trafic d'importation au Canada de marchandises provenant d'Angleterre et entrant ici sous le privilège du droit de 33½ pour cent, accordé à tous produits britanniques, donne naissance à une pratique frauduleuse dont pâtit le fabricant canadien. Nombre d'articles manufacturés en Allemagne, en Suisse ou en France, sont d'abord envoyés en Angleterre et pénètrent ensuite au Canada sous le couvert du tarif de protection dont bénéficient les produits anglais. Cette pratique est évidente.

Les fabricants canadiens aussi bien que les fabricants américains, se trouvent à chaque instant, en face d'articles d'un tel bon marché qu'il leur est impossible de les concurrencer et leur taux de vente sur notre marché, indique clairement et qu'ils n'ont pas été fabriqués en Angleterre et qu'ils n'ont pas supporté les droits du plein tarif.

Autrement dit, par une combinaison plus ou moins honnête, des produits autres que ceux d'origine anglaise, pénètrent au Canada en jouissant du tarif spécial de 33½ pour cent auquel ils n'ont pas droit.

Ce trafic, formellement dénoncé ouvertement, ne semble cependant faire aucun doute.

Le fait de l'augmentation importante des exportations d'Angleterre au Canada est patent, les statistiques du Commerce Anglais, en 1911, en font foi, et bien qu'on ne puisse l'établir d'une façon bien définie, on ne saurait nier qu'une proportion considérable de cette augmentation est due aux marchandises produites sur le Continent et frauduleusement marquées et étiquetées comme marchandises de provenance anglaise.

Les conditions sont particulièrement défavorables à la recherche de telles fraudes, l'absence d'un tarif en Angleterre les favorise et en rend difficile la découverte.

Certains articles sont manufacturés sur le Continent dans des styles anglais, et nantis d'une imitation parfaite de marques déposées anglaises. A leur arrivée en Angleterre, ils sont mélangés avec des articles d'origine anglaise et expédiés ensuite au Canada.

Nulle inspection, ni estimation à la demeure de l'expéditeur anglais; le caractère et la valeur des envois est simplement indiqué par l'étiquetage de l'importateur sur les caisses, celles-ci ne sont d'ailleurs jamais ouvertes pour vérifications. L'opéra-

tion est donc des plus simples.

Supposons par exemple, qu'une consignment de marchandises arrivât à Londres ou Liverpool, venant d'Allemagne; de Suisse ou de France et que les boîtes ou contenants portent la marque suivante:

"FAIT EN ALLEMAGNE"

John Doe,
Liverpool,
Angleterre.

L'exportateur a un agent à Liverpool qui n'a besoin que d'un petit bureau et d'un coin de magasin pour faire ses opérations, car les marchandises ne sont pas destinées à séjourner longtemps à Liverpool, mais sont transportées rapidement aux docks de quelque steamer en partance prochaine pour le Canada. Pendant la nuit, les marques d'origine extérieures sont oblitérées par un lavage à l'acide et les boîtes sont marquées de la façon suivante:

"FAIT EN ANGLETERRE"

Richard Roe,
Montréal,
Canada.

Cet envoi ainsi transformé et maquillé, est adressé à un consignataire au Canada et la marchandise y est reçue comme d'origine anglaise et est en conséquence tarifée à 33½ pour cent alors qu'elle aurait dû régulièrement payer un taux d'entrée plus élevé.

Comme on le voit, la chose est fort simple et il n'y a apparemment aucune manière d'arrêter cette fraude. Le Canada n'a pas de consuls appointés dans les ports anglais, il n'y a donc aucune inspection officielle et aucun certificat de l'origine exacte des produits destinés au Dominion. Cette fraude, si elle n'est réprimée à brève échéance, se pratiquera rapidement sur une grande échelle. De ce fait, le Trésor canadien se trouve frustré d'une part de revenus et les manufacturiers anglais et canadiens se voient enlevés une bonne part de la consommation canadienne.

Si le bill de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada avait été accepté, ce genre de fraude se serait répandu à un